

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 62 (1917)
Heft: 6

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

(*D'un collaborateur spécial.*)

Chaux-de-Fonds. — La 3^e division. — Une démission.

Le grand village industriel de Chaux-de-Fonds a procuré à l'armée suisse, le mois dernier, une surprise désagréable. Vers le milieu de mai le régiment neuchâtelois avait cantonné à Chaux-de-Fonds. A cette occasion il avait été l'objet de manifestations sympathiques de la part de la grande majorité de la population. Une timide contre manifestation n'avait eu aucun succès.

On aurait pu croire que les antimilitaristes neuchâtelois avaient préludé à la paix universelle par leur propre désarmement. Le commandant de la 2^e division qui, malgré sa maladie, a toujours la plume facile, avait remercié les autorités communales dans une épître publiée par les journaux et qui se terminait par ces mots : *Vive Chaux-de-Fonds et les Neuchâtelois !*

La démobilisation du régiment neuchâtelois s'était effectuée sans incidents désagréables. Le régiment s'était d'ailleurs fort bien comporté pendant toute la période de mobilisation.

Mais le feu couvait sous la cendre. Quelques jours après avoir enregistré les félicitations du colonel de Loys, Chaux-de-Fonds était en émeute, presque en révolution, et la troupe était obligée d'intervenir pour remettre l'ordre.

Aussitôt chacun d'ergoter sur les causes du conflit. M. Philippe Godet trancha naturellement la question contre le Conseil fédéral, d'autres diront avec autant ou aussi peu de raison que c'est la faute de Philippe Godet. Il va sans dire que c'est aussi la faute du général, du colonel de Loys, du Conseil d'Etat de Neuchâtel et du roi de Prusse, sans compter d'autres coupables de moindre envergure. Tout dépend du point de vue auquel on se place et du bout de la lunette par lequel on regarde.

Je crois d'ailleurs qu'on aurait tort de vouloir attacher trop d'importance à l'acte, certainement en partie irréfléchi, d'une foule emballée. Sans vouloir aucunement prendre le parti des émeutiers, je suis persuadé que beaucoup d'entre eux ont, après réflexion, regretté leur coup de tête et que, si c'était à refaire, ils ne recommence-

raient pas. D'ailleurs, l'émeute n'était le fait que d'une infime minorité de la population chaux-de-fonnière.

Pour moi, ce que je tiens surtout à relever dans cette désagréable affaire, c'est la constatation consolante que, soit le régiment neuchâtelois lors de sa démobilisation, soit les troupes vaudoises et neuchâteloises lors de l'occupation de Chaux-de-Fonds, se sont conduits avec une parfaite correction.

On pourra tirer de l'émeute de Chaux-de-Fonds toutes les conclusions que l'on voudra sur la faiblesse des gouvernements ou sur le manque de sens politique des foules. On y trouvera des arguments pour ou contre la suppression des tribunaux militaires ou la réforme des prisons civiles. On n'y trouvera rien à reprocher aux officiers, sous-officiers et soldats de nos régiments romands.

* * *

Dans ma dernière chronique, je relevais le défaut d'entente entre nos autorités civiles et militaires. La discussion au Grand Conseil bernois d'une interpellation sur les fatigues imposées à la 3^e division est venue confirmer, aggraver même mes appréhensions.

Le chef du Département militaire cantonal bernois, répondant à l'interpellant, a reconnu que les marches exécutées par la 3^e division n'avaient rien eu d'extraordinaire en elles-mêmes. Il a montré que les premiers rapports sur le nombre des malades et trainards avaient été fort exagérés.

Après ces constatations rassurantes, le dit magistrat a déclaré en plein Grand Conseil bernois, que de l'avis du gouvernement bernois, les mesures prises par le commandement pour l'exécution des marches et la prise des cantonnements avaient été fort défec-tueuses et témoignaient d'un « manque de mobilité intellectuelle » (Mangel an geistiger Beweglichkeit). Il a ajouté que le gouvernement avait déjà fait connaître oralement sa manière de voir au commandement de l'armée et qu'il était prêt à le faire par écrit, si le Grand Conseil le désirait. J'ignore quelle suite a été donnée ou sera donnée à cette affaire, mais je crains bien qu'il n'en sorte rien de bon pour notre armée.

Quand on songe qu'un des membres du gouvernement bernois exerce un commandement supérieur dans la division en question, il faut une forte dose d'optimisme pour avoir encore confiance dans la manière dont nos divisions sont commandées et dont nos peuples sont gouvernés.

S'il est vrai que l'état-major de la division est incapable de diriger une marche et une prise de cantonnement, qu'on débar-

rassé au plus vite notre armée de ces non-valeurs. Si ce n'est pas vrai, que l'on sévisse énergiquement contre ceux, si haut placés soient-ils, qui calomnient les chefs de notre armée.

A mon avis, cet incident parlementaire, dont la presse n'a pas fait grand bruit, est un des plus regrettables qui se soient passés depuis le début de la mobilisation.

On s'était habitué à considérer la 3^e division et le canton de Berne comme faisant bloc. Le plus grand canton de la Suisse a été de tout temps le seul qui ait eu le privilège de fournir une division entière, homogène. L'organisation de 1907 y avait fait un petit accroc en incorporant à la 3^e division un bataillon valaisan, mais la division restait malgré cela en quelque sorte l'armée bernoise, le peuple bernois en armes. Et voilà les dirigeants de cette armée et de ce peuple en conflit ouvert les uns avec les autres.

Quelqu'un aura-t-il l'énergie de trancher ce conflit, d'établir les responsabilités et de prononcer les sanctions nécessaires ? Je voudrais le croire, mais je ne peux pas.

Selon toute probabilité, la mésintelligence entre le gouvernement bernois et le commandement de la 3^e division continuera au grand détriment de la division. Cela est beaucoup plus grave que quelques kilomètres de plus ou de moins dans les jambes de la troupe. En 1910, en manœuvres, la division a fait à peu près les mêmes marches, et personne n'y a rien trouvé d'extraordinaire. Personne ne s'est ému non plus lorsqu'en août 1914 les troupes d'une autre division ont, dans le même terrain, fait quarante kilomètres et plus pour se porter à la frontière. Et pourtant il faisait aussi chaud et il y avait aussi des trainards, ce qui est tout naturel avec des troupes fraîchement mobilisées.

* * *

Les journaux quotidiens nous apportent la nouvelle de la « démission » du major Bircher de ses fonctions d'officier d'état-major des fortifications de Morat, démission acceptée avec empressement par le général et le Conseil fédéral. Il est assez curieux de voir notre presse parler de la « démission » d'un officier supérieur. Dans notre armée personne n'a le droit de démissionner; tout officier est tenu d'accepter un grade et d'en remplir les fonctions. Il est donc bien possible qu'il y ait encore là une équivoque et que ce ne soit pas la dernière fois que le nom du major Bircher revienne sous ma plume.

Je suppose qu'il faut comprendre que le major Bircher aura demandé d'être relevé de ses fonctions en prétextant de ses occupations civiles, et que pour en finir cela lui aura été accordé.

On a ainsi mis un an pour trouver une solution boîteuse alors qu'il aurait été si facile d'en trouver une bonne tout de suite. Le major Bircher est un officier intelligent et actif, mais qui manque absolument de tact et d'éducation. Il fallait le punir pour ses incartades, mais le garder pour tirer parti de ses connaissances et de ses aptitudes. A force de tergiverser et de tirer les choses en longueur, on a réussi à faire juste le contraire. L'armée perd un officier capable et personne n'y gagne rien.

La manière peu adroite dont on a liquidé cette affaire n'est pas d'un bon augure pour la solution des autres questions actuellement pendantes (voir aux *Informations*).

CHRONIQUE BELGE

(*De notre correspondant particulier.*)

Un des côtés intéressants de la campagne actuelle, dans tous les pays, réside dans l'industrialisation de plus en plus grande de la guerre. Celle-ci prend toujours plus le caractère d'une vaste, très vaste entreprise, aux branches multiples et se multipliant chaque jour, à laquelle sont forcés de s'intéresser un peu à la fois tous les composants de chaque nation belligérante. Autrefois quelques établissements industriels de chaque pays — en outre des arsenaux officiels — fournissaient au gouvernement matériel, vivres, etc. nécessaires à l'entretien, à la prolongation de l'activité de ses armées. Aujourd'hui, c'est le département de la guerre lui-même qui pourvoit à ses besoins les plus impérieux ; il est devenu son propre fournisseur, son propre fabricant, pour nombre de ses objets d'abondante consommation.

Mais en Belgique peut-être plus qu'en tout autre pays belligérant s'est affirmée cette tendance. Il faut voir dans ce phénomène, à la fois le résultat de cet esprit industriel universellement reconnu au peuple belge, et le résultat des nécessités particulièrement urgentes. Nécessités provenant de sa situation géographique momentanée, de la dispersion de ses éléments autres que militaires et peut-être aussi des conditions de son existence économique.

Quoi qu'il en soit, le département belge de la guerre a réalisé rapidement l'installation des industries de première nécessité pour son armée : fabrication de matériel d'armement et d'équipement, réparations de ce matériel, de ses moyens de transport, automobiles, maritimes, etc. Dans ce domaine il s'est montré souvent entrepreneur hardi et décidé, parfois même il a fait preuve d'initiative

si judicieuse que d'autres gouvernements l'ont imité ou se proposent de le faire.

A titre d'exemples pris au hasard — le choix serait peut-être trop difficile — nous citerons l'établissement de Port-Villez, la buanderie de Boulogne et l'usine de récupération de... mettons de Flandre.

Nous aurons sans doute l'occasion de reparler de Port-Villez qui vaut d'être examiné à des points de vue très différents et qui fut créé surtout en vue de la rééducation des mutilés de guerre ; nous ne ferons donc que le nommer ici en passant. Il nous paraît intéressant de dire deux mots de la buanderie et de l'établissement de récupération.

* * *

A Boulogne, sur les quais de la Seine, l'armée belge procède, dans une vaste construction industrielle, au nettoyage complet, à la remise à neuf des vêtements salis, usés, détruits, de ses soldats. Et cela se fait de la façon la plus rapide, la plus sensée, la plus économique qui se puisse imaginer. Un vrai type d'entreprise commerciale, bien montée, parfaitement outillée, agencée au mieux des desiderata techniques et financiers. Rien de perdu. Pas un bouton, pas une minute. Et les uniformes qui sont entrés là en loques, pleins de boue, souillés de sang, sortent de l'usine parfaitement propres, secs, désinfectés, mais aussi raccommodés, reprisés, ne manquant ni d'un bouton ni d'un passepoil. Tout cela se fait avec le soin, la méthode et aussi l'économie qu'y pourrait déployer la meilleure et la plus minutieuse des ménagères.

Un seul officier, mais clairvoyant et énergique, pour la surveillance générale ; quelques sous-officiers, gens de métier, pour la surveillance spéciale des différentes manutentions, enfin quelques soldats pour effectuer les transports et convoyer. Tout le reste du travail s'achève proprement, rapidement, par une centaine d'ouvrières agiles et expérimentées, par des machines de choix mues mécaniquement. Résultat : économie considérable pour l'armée, faculté d'échanger plus rapidement les uniformes en mauvais état, avantages pour la propreté et l'hygiène générales.

Ces deux catégories d'avantages sont aussi recherchées par l'autre entreprise que nous voulons signaler ici : l'usine de récupération. Dans ce cas, ce sont les déchets irrémédiablement perdus que l'on traite, et cela permet d'une part d'en débarrasser proprement les territoires habités par les troupes et d'autre part d'en retirer une somme très notable d'éléments chimiques utilisables sous

diverses formes. Economie fort appréciable puisque l'on tire profit de détritus, de cadavres d'animaux, de mille choses dont on n'a, le plus souvent, que le souci de se défaire le plus rapidement possible ; mesure d'hygiène et de salubrité non moins appréciable puisque l'on supprime du même coup des sources d'infection et de pestilence toujours fort nuisibles à la santé des troupes.

Depuis sa mise en marche, cet établissement a été mené selon des méthodes industrielles ; aussi n'a-t-il cessé de donner des résultats extrêmement avantageux à tous points de vue. Cette judicieuse initiative du département de la guerre belge a été remarquée de divers côtés. Et déjà plusieurs journalistes étrangers après visite au front des Flandres ont proposé cette entreprise en exemple à leurs gouvernements.

* * *

Dans un domaine extrêmement différent, nous pouvons voir des preuves de ce même esprit industriel et hardiment novateur de l'armée belge. Tout le monde connaît l'importance du rôle dévolu — depuis la stabilisation relative des fronts ennemis — à l'artillerie de tranchées. Chaque jour, depuis les premiers mois de 1915, voit s'accroître avec l'importance de ce rôle, l'importance du matériel y affecté, la quantité d'engins utilisés, la qualité du matériel et, aussi, le nombre de modèles divers adoptés au fur et à mesure que se réalisent les progrès recherchés dans cette voie.

La situation très spéciale au front des Flandres ne semblait guère se prêter aux investigations de ce genre de la part des Belges. Sur de très longs espaces, les premières lignes adverses étaient, primitivement du moins, extrêmement distantes et la largeur de l'inondation tendue et de la zone impraticable atteignait, en certains endroits, deux kilomètres : la distance maxima d'abord attribuée à l'action des « crapouillots. » Néanmoins la question fut étudiée, travaillée. Les secteurs furent dotés de matériel d'artillerie de tranchées rare au début et de modèle insuffisant. Mais bientôt surgirent des engins nouveaux inventés par des officiers belges et l'on put mettre en action, après le « canon de tranchée » deux types de « mortiers de tranchées » : le mortier L. G. (Delattre) et le mortier V. D. (Van Deuren) ; le premier étant un type d'artillerie légère ou du moins ne lançant que le projectile léger, le second étant un type à projectile lourd, comportant une charge extrêmement puissante.

Pour le mortier L. G., l'originalité en réside essentiellement dans le projectile dont les effets inattendus sont tels qu'il est extrê-

mément difficile de se garer à son arrivée, la zone de dispersion n'en pouvant être prévue avec aucune approximation.

Pour le mortier V. D., l'originalité du projectile n'est pas plus grande que celle du canon lui-même. Ici la charge effective de la bombe atteint une proportion insoupçonnée et les effets destructifs du tir sont surprenants. Nos lecteurs comprendront qu'il ne peut nous être permis de donner ici beaucoup de détails à ce sujet. Notre chronique ne les comporte pas et, d'un autre côté, la précision des renseignements techniques nous serait défendue. Bornons-nous donc à signaler ici l'activité déployée dans ce domaine par les Belges, la puissance considérable de leur armée en matériel d'artillerie de tranchées et la valeur des découvertes faites par leurs officiers. Cette valeur est largement démontrée par les effets obtenus au front et par la diffusion de leurs engins, de plus en plus employés par les diverses armées alliées.

* * *

Ils n'ont pas été inutiles, d'ailleurs, ces derniers temps, même sur le front Yser-Yperlée. Car, pour soutenir l'offensive franco-britannique, la pression belge sur l'extrême droite allemande s'est énergiquement intensifiée au cours du mois d'avril. Près de Dixmude particulièrement, les Allemands ont dû céder du terrain et ont éprouvé des pertes sensibles du fait de ces actions et les incursions renouvelées dans leurs tranchées leur ont coûté pas mal de monde.

Mais là ne s'est pas borné l'appoint fourni par les troupes belges à l'offensive alliée. L'activité de leurs aviateurs est particulièrement précieuse le long du littoral fortifié et par dessus les stations navales d'Ostende et de Zee-Brugge, bases de toute l'activité maritime contre l'Angleterre et contre les côtes nord de la France. Enfin, l'appoint apporté par l'artillerie lourde du roi Albert, au cours de cette même offensive, a été particulièrement précieux et les officiers et soldats qui la servaient ont fait l'objet de communiqués, d'ordres du jour parfaitement élogieux, et tous ont été l'objet de distinctions honorifiques flatteuses de la part du Q. G. britannique.

Pour ne pas être trop incomplet, il faudrait noter aussi l'utilisation, par l'armée française, du personnel et du matériel du génie et des pontonniers belges. L'on sait par les récits nombreux de témoins visuels, combien la collaboration de ces services et combien l'arrivée rapide sur place des matériaux de ponts, de routes, etc. furent précieux aux troupes françaises dans leur avance ; combien cela facilita la progression dans un terrain bouleversé, miné, sac-

cagé, parfois inondé. Ce n'est pas la première fois que les compagnies techniques ou les compagnies de travailleurs belges rendent de pareils services à leurs voisins. Elles le font, d'ailleurs, avec un plaisir doublé, une ardeur décuplée. Ils sont si heureux, ceux qui sont appelés, de collaborer activement avec Anglais et Français. Il y a là un exemple de stimulation qui vaut d'être noté. Et peut-être nos lecteurs se souviendront-ils, à ce propos, des hauts faits de guerre, publiés par les communiqués officiels russes et par les journaux de Pétrograde, à l'actif de l'escadrille d'auto-canons envoyée en Russie par les Belges.

* * *

L'on n'accorde en général, dans le public, qu'une importance relative aux événements de guerre qui se passent en Afrique. Et c'est ainsi que l'on ne connaît pas suffisamment la campagne menée par les armées congolaises contre les colonies allemandes.

Faut-il rappeler que, au Congo comme en Europe, les troupes du Kaiser attaquèrent alors que le gouvernement allemand avait poussé à l'élaboration du pacte selon lequel la guerre ne serait jamais portée aux colonies, quoiqu'il advint ailleurs ? Faut-il ajouter que, pas plus en Afrique qu'en Belgique, cette déloyauté ne leur fut profitable ? Bientôt l'assaillant fut repoussé et les conditions de lutte changèrent. L'agresseur fut à son tour attaqué. Il le fut si vivement, si brillamment qu'il fut bientôt délogé de toutes ses positions.

Pour mener à bien la guerre coloniale, le général Tombeur dut appeler à lui des forces nouvelles et munir son armée d'unités qu'elle ne possédait pas jusque là. Une escadrille d'hydravions, par exemple, prit une part très active à cette campagne et son action fut des plus utiles. Il s'agissait là, encore une fois, d'une innovation, et passablement hardie, car il avait été admis jusqu'alors que les aviateurs ne pouvaient opérer efficacement dans les régions où ils furent si bien employés.

D'ailleurs le roi Albert, admirablement secondé par son énergique ministre des colonies, M. Renkin, avait décidé de ne rien épargner pour mériter à ses armes congolaises une brillante victoire. Toute l'expédition fut soigneusement et méthodiquement préparée et organisée. Les troupes noires, parfaitement entraînées, étaient encadrées d'anciens officiers et sous-officiers ayant déjà séjourné aux colonies. Elles se comportèrent admirablement et se montrèrent dignes de la confiance que leurs chefs avaient mises en elles. Elles se sentaient, au surplus, étroitement soutenues, minu-

tieusement ravitaillées en tout et étaient éventuellement l'objet de soins sanitaires rapides et éclairés. Et cependant, comment ignorer les difficultés effrayantes rencontrées au cours d'une équipée militaire d'une telle importance, dans des régions hostiles, peu connues, sous un climat très dur aux organisateurs, aux chefs de tous grades, dans des pays peu praticables, où beaucoup de transports se devaient faire à bras d'hommes ! Mais rien n'avait été laissé au hasard. La science avait été mise à contribution largement. La campagne s'aida des moyens les plus modernes et le Tanganyka fut témoin de combats comparables dans leur forme, sinon dans leur importance, à ceux de l'Yser. Et tout cela est particulièrement intéressant, car il s'agit là d'une guerre exclusivement belge, menée par les Belges seuls, commandée par eux seulement, faite par leurs seuls soldats, leurs seules armes, en un mot, achevée par leurs seuls moyens.

Intéressante à ce point de vue, la campagne africaine est intéressante aussi par ses résultats. Elle a détruit — en corrélation en cela avec la campagne du général anglais Smuts — elle a détruit d'un seul coup la possibilité de réalisation des vastes rêves allemands entre l'Atlantique d'une part, l'océan Indien et la mer Rouge d'autre part. Elle a assuré une fois pour toutes et sans conteste, à la nation qui sut si bien la faire naître, l'organiser, puis la défendre par les armes, la possession de sa vaste colonie d'Afrique centrale. Elle a mis aussi aux mains de la Belgique une étendue incroyable de territoires nouveaux que l'on évalue jusqu'ici à bien près de 200 kilomètres carrés, parmi lesquels des régions dont les unes sont extrêmement riches en matériaux de tous genres, d'autres extrêmement fertiles. Et sans vouloir préjuger ce que la nation voudra en garder après la guerre — soit pour accroître en territoire sa possession congolaise, soit pour lui ouvrir certains débouchés — on peut en tous cas affirmer que les délégués du roi Albert auront en mains, de ce fait, lors des négociations futures de la paix, un atout formidable. Que doivent donc en dire les Allemands qui parlent toujours de pourparlers basés sur la carte de guerre et qui mesurent les avantages militaires en hectares ? Pense-t-on que les Belges viennent de conquérir en Afrique des possessions dont l'étendue mesure plus de six fois l'étendue totale de la Belgique ?

A Londres, le général Tombeur, le vainqueur belge en Afrique, le vainqueur du Ruanda et de Tabora, a été vivement félicité par les autorités anglaises. Nous sommes certains que les éloges qui l'auront le plus flatté auront été ceux que lui décernait gracieuse-

ment le général Smuts, le tombeur anglais des Allemands de l'est Africain.

Le général Tombeur est actuellement auprès de son gouvernement et l'on parle pour lui d'un nouveau commandement intéressant. Il y a des chances que nous ayons encore l'occasion de parler de lui dans l'avenir.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(*De notre correspondant particulier.*)

La situation militaire au moment de la déclaration de guerre. — Premières mesures défensives prises par le Gouvernement central, les Etats et les municipalités. — Modification à apporter au plan primitif de l'Etat-Major Général concernant l'augmentation des effectifs. — Volontaires et conscrits. — Mesures relatives à l'instruction et à l'encadrement des unités à créer.

La position de votre correspondant des Etats-Unis se trouve assez désavantageuse en ce moment parce que la vitesse avec laquelle les événements actuels se succèdent, et la lenteur des communications maritimes et postales entre l'Amérique et la Suisse sont des facteurs qui ne sont pas du tout conciliables. La situation se complique encore du fait que le Congrès n'a pu terminer — loin de là — dans sa session ordinaire, l'examen des nombreux projets de loi concernant la réorganisation militaire ; et qu'il lui faudra se mettre à l'œuvre sérieusement aussitôt qu'il aura pris les mesures réclamées d'urgence par la déclaration de guerre. Par suite, il est peu probable que la nouvelle loi militaire ait pu voir le jour quand cette chronique devra partir.

Nous parlons de « nouvelle loi », c'est qu'en effet l'*Act* du Congrès du 3 juin 1916, dont nous donnions les grandes lignes dans la livraison de janvier passé, est considéré, depuis sa naissance, comme une sorte d'avorton. L'opinion publique a fait bien du chemin en ces derniers huit mois. Le service obligatoire est dans toutes les bouches : ce qui ne veut pas dire toutefois que nous l'ayons à bref délai d'une façon définitive. Il est impossible de savoir si l'idée a fait assez de progrès pour cela. Nous le verrons bientôt. Mais un symptôme significatif est que le Ministre de la Guerre civil, M. Baker, jadis opposé au service universel, s'y est rallié récemment. Quant au président Wilson, qui jusqu'à aujourd'hui y était hostile, il a fait entendre dans son Message du 2 avril que le recrutement des 500 000 hommes nécessaires comme première levée de l'état de guerre serait basé sur « l'obligation militaire des citoyens amé-

ricains » ; ce n'est peut-être pas très net ; cependant il y a là aussi un indice. D'ailleurs, une distinction est à faire entre des mesures de guerre qui ne sauraient avoir qu'un caractère temporaire, et une loi organique s'appliquant de tout temps.

Au moment de la déclaration de guerre, la situation militaire, avant le vote d'aucun nouveau *bill*, est la suivante :

a) L'*Armée régulière*, augmentée par la loi de 1916, est loin d'avoir atteint les effectifs fixés par cette dernière ; il était du reste prévu que les nouveaux régiments ne pourraient se créer que peu à peu. Par suite de la lenteur du recrutement, les quelques corps formés depuis juin ne l'ont été, en grande partie, que grâce à des prélevements faits sur des régiments déjà existants lesquels sont affaiblis d'autant.

b) La *Milice*, ou Garde Nationale, comprend environ 129 000 hommes. Là-dessus, 75 000 peut-être viennent de faire un service de frontières de six à huit mois le long du Rio Grande. Ils se trouvent donc en meilleure condition de préparation — et de beaucoup — qu'à la veille de la guerre contre l'Espagne en 1898. Cette considération a une importance qu'on ne peut nier.

c) Les *Réserves* de l'armée régulière et de la milice n'ont pas eu encore, bien entendu, le temps de se développer, sauf en ce qui concerne le corps d'officiers. Sans parler des officiers réguliers démissionnaires versés dans la réserve, il y a un nombre assez élevé de jeunes gens qui ont passé les examens d'officier de réserve : ce sont, ou des miliciens de trois ans de service au moins, ou des individus ayant assisté à trois « Camps d'Hommes d'Affaires. »

* * *

Le gouvernement central et les différents Etats n'ont pas attendu la déclaration de guerre pour prendre les précautions nécessaires par la présence, parmi nous, de millions de gens de race allemande. Ceci a donné lieu, parfois, à des situations étranges au premier abord. Par exemple, le rappel et la démobilisation des gardes nationales stationnées sur la frontière du Mexique a coïncidé avec la rupture des relations diplomatiques avec l'Empire, — fait qui ne laissa pas de surprendre et d'intriguer maintes personnes non familières avec les chinoiseries de nos institutions militaires. C'est qu'en effet il était indiqué de rendre aux divers Etats, pour leur défense contre les agissements d'étrangers, les troupes de milices passées, en juin 1916, au service fédéral en vue de complications avec le Mexique. Le principe de la souveraineté des Etats, tel qu'on l'interprète ici, veut que chaque homme, indi-

viduellement, soit libéré par les autorités fédérales avant de repasser sous les ordres directs de son gouverneur d'Etat. Cela entraîne aussi des transferts et re-transferts de propriété ; bref, tout l'ensemble est, on le conçoit, passablement long et compliqué. Les opérations en question ont pu être commencées, dans certaines unités, pendant les trois ou quatre jours de voyage sur voies ferrées que prenait le rapatriement des miliciens : mais, presque toujours à l'arrivée, il fallait environ une semaine pour tout terminer.

Quoi qu'il en soit, une certaine proportion de régiments d'infanterie et cavalerie ont été remobilisés dans leurs Etats respectifs pour garder les fabriques de munitions, chantiers de construction maritimes, voies ferrées, etc., qu'on avait lieu de croire menacés par des conspirateurs teutons.

D'autre part, on a enfin décidé d'augmenter le nombre des Divisions territoriales. Le général commandant à New-York avait sous ses ordres toute la région de l'est s'étendant depuis le Canada jusqu'au golfe du Mexique, plus Porto Rico. Ce commandement vient d'être divisé en trois, avec quartiers généraux à Boston, New-York et Charleston (Caroline du Sud). Il est à noter que le Département du nord-est correspond absolument avec la circonscription assignée à un des « Division Districts » d'un plan déjà vieux de plusieurs années, dû à l'Etat-Major général et qui semblait dormir dans quelque carton du Ministère. Est-ce le premier pas vers une répartition en corps d'armées coïncidant avec l'institution du service obligatoire ?

De leur côté, les municipalités ne sont pas restées inactives. Surtout dans les régions renfermant de nombreuses manufactures de munitions et ayant une forte proportion de résidents de race allemande, il a été institué des *Home Guards*, un peu sur le modèle de ceux du Canada. Elles sont composées de citoyens de tout âge et de toutes professions, qui s'enrôlent pour prêter main forte, au besoin, à la police locale. Ces hommes ne sont pas soumis à un entraînement régulier. Les villes, dans ce cas, reçoivent, des arsenaux de leur Etat, un petit stock d'armes. Dans beaucoup de chefs-lieux de Comté, on s'est procuré, en outre, une ou deux mitrailleuses. Au début, comme toujours, en pareille occurrence, aux Etats-Unis, bien des localités, même très petites, ont formé le projet de lever une compagnie. Mais l'autorité militaire, ainsi que les experts en la matière, ont fait tout leur possible pour combattre cette tendance. Et avec raison, car, d'abord, il importe avant tout de compléter les unités existantes.

Les Etats-Unis ont à faire l'apprentissage moral, aussi bien que l'apprentissage matériel de la guerre. Il est un nombre d'idées qu'on doit faire disparaître avant d'espérer voir fonctionner convenablement la mobilisation et les nouvelles institutions militaires. La manie de lever des unités volontaires locales est une de ces conceptions. Elle provient en partie d'une ignorance totale des conditions de la guerre moderne ; en partie du désir, si cher aux Américains de jouer un rôle dans leur localité et d'y avoir une occasion de parader, organiser des bals, des pique-nique, etc. Alors qu'un régiment existant de la milice a besoin, par exemple, de plus de neuf cents hommes pour atteindre son pied de guerre, les communes de la région s'ingénient à instituer des *Infantry Companies* indépendantes, n'ayant aucune chance d'être incorporées dans la garde nationale et qui, privées des bénéfices de l'organisation régimentaire, sont vouées à une existence éphémère.

Sous un autre rapport aussi, les bons Américains ont bien à apprendre : c'est en ce qui concerne la discipline. On en voit des exemples particulièrement frappants dans ce qui est arrivé et continue à arriver partout où sont postées les sentinelles de la milice. Chaque jour, et plusieurs fois par jour, il est nécessaire de faire feu sur des individus qui, du reste, n'ont nullement l'intention de commettre de délit, mais se refusent à prendre l'état de guerre au sérieux, se rient des consignes, et n'obéissent pas aux sommations de s'arrêter. Ce simple détail dépeint bien la condition des esprits.

* * *

Au moment où je mets la dernière main à cette chronique, le Congrès en est toujours à discuter sur la réorganisation de l'armée. Le plan primitif de l'Etat-Major général, admettant le principe de la conscription, avait en vue une armée de quatre millions d'hommes se décomposant ainsi qu'il suit : 1 500 000 prêts dès maintenant ; 1 500 000 disponibles en trois mois ; et 1 000 000 de réserves non organisées, disponibles en 1927. Ceci avait été élaboré avant la déclaration de guerre. Mais il ne faut pas perdre de vue que le million et demi supposé prêt ne l'est que théoriquement. Ce chiffre suppose, en effet, que l'armée régulière est à son maximum d'effectif (175 000), et la milice ou garde nationale à son complément de 440 000. Soit dit en passant ce dernier nombre ne repose sur rien de tangible, le pied de guerre étant de 320 000 environ ; mais passons. Les 500 000 hommes de recrues réclamés par le président Wilson dans son Message porteraient l'effectif total à 1 115 000 et non à un million et demi. Comme ni l'armée régulière, ni la milice

ne sont au complet, et loin de là, il n'y aurait en réalité, sur le total en question, que 250 000 hommes exercés (130 000 réguliers, 120 000 miliciens). Cela n'est pas près du million et demi... Si l'on veut pénétrer dans le détail, d'après les statistiques officielles, on peut dresser le tableau suivant :

Armée régulière :

Pied de guerre	293 000
Effectif actuel	131 481
Volontaires ou conscrits nécessaires	161 519

Milice :

Pied de guerre	329 954
Effectif actuel	123 605
Volontaires ou conscrits nécessaires	206 349

Comme il y a lieu de remplacer, dans les corps, environ 150 000 officiers, sous-officiers et soldats qui devront être détachés pour instruire les volontaires ou les conscrits, il manque donc, à l'heure actuelle : 517 868 hommes.

Mais ce n'est pas tout : on doit tenir compte du fait que la milice a un grand nombre d'hommes qui, en qualité de soutiens de famille, ne pourraient être mobilisés dans le cas d'opérations de guerre. Il est donc sage de mettre à 530 000 au moins le chiffre des hommes nécessaires simplement *pour porter à l'effectif de guerre l'armée régulière et la milice*. Et il ne faut pas oublier qu'une infime minorité seulement de ces 530 000 individus ont reçu, par exemple dans les Camps d'Hommes d'Affaires, une instruction militaire préparatoire.

Telles sont les réalités auxquelles l'on a à faire face : le reste n'est qu'une agglomération d'hypothèses.

* * *

Dans les tableaux ci-dessus, nous avons dû écrire » volontaires ou conscrits », à cause de l'incertitude planant en ce moment sur les moyens à employer pour obtenir ces effectifs. A la dernière heure, le président Wilson emploie toute son énergie à essayer de rallier au principe du service obligatoire les nombreux membres du Congrès qui hésitent encore. Le gouvernement et beaucoup de *Congressmen* sont parfaitement convaincus qu'il sera impossible de trouver à bref délai cinq cent mille volontaires, indépendamment des hommes nécessaires à la flotte. On n'a qu'à lire la presse quotidienne pour constater que le chiffre des engagements, qui s'était relevé un peu lors de la déclaration de guerre, est retombé dans des profondeurs inquiétantes. Comme les membres du Congrès

opposés à la conscription ont exprimé leur désir qu'on étudie la question sous toutes ses faces avant de recourir à cette mesure extrême, le Ministère, très loyalement, fait tous les efforts possibles pour obtenir le maximum de rendement des engagements volontaires. On parle même de doubler la solde pour les simples soldats tout au moins, et de la porter, par conséquent, de 78 à 156 francs par mois. C'est à peu près ce que l'on a fait au Canada. Mais toutes les mesures que l'on peut prendre dans cet ordre d'idées sont sans doute impuissantes en face de certains faits économiques et sociaux. D'abord, les salaires, dans les professions civiles, ont monté considérablement ; ensuite, la suspension de l'immigration crée partout des vides qu'on doit combler. D'un autre côté, la perspective de services de guerre n'est pas immédiate, et la possibilité de rester de longs mois dans les camps d'entraînement ne sourit guère à la masse des jeunes Américains, toujours pressés et affamés de nouveauté. Enfin, étant donné que, par impossible, on arrive à combler les 500 000 vides sans conscription, où prendra-t-on les millions d'hommes indispensables pour constituer une armée véritablement en état d'aider les Alliés à terminer la guerre ?

* * *

Quelque système qu'on adopte, il va falloir instruire, à toute vitesse, un nombre inusité de recrues, et cet aspect de la question ne laisse pas de préoccuper le Ministère. Si le Congrès décide d'en ester au système des volontaires, il faudra songer, en outre, à l'encadrement des nouvelles unités à créer après la mise sur le pied de guerre de celles qui existent. A tout hasard, il vient d'être dressé une liste de 5000 à 6000 sous-officiers et soldats de l'armée régulière susceptibles d'être promus officiers de volontaires. Peut-être cette mesure sera-t-elle aussi étendue à la milice. D'autre part, un certain nombre d'universités, collèges, etc., ont organisé des cours pour officiers de réserve, comme cela a lieu au Canada, par exemple à la McGill University de Montreal. Les facultés de beaucoup de ces institutions ont offert de ne pas fermer celles-ci durant les vacances et de les transformer en Ecoles Militaires préparatoires. Du reste, par les soins de l'autorité militaire, les jeunes gens, même étrangers aux universités, qui aspirent à la commission d'officier de réserve, sont exercés dans les garnisons de l'armée régulière, avec ou sans armes. C'est ainsi qu'au fort de Governor's Island, à New-York, 1500 aspirants reçoivent l'instruction militaire, plusieurs fois par semaine, jusqu'au moment des examens.